

Éducation Prioritaire :

obtenir une carte élargie des lycées !

Mobilisation des lycées en Éducation Prioritaire

Depuis plusieurs mois, les personnels des lycées de l'Éducation Prioritaire se mobilisent pour dénoncer leur sortie programmée de ce dispositif.

Lors de la refonte de la carte de l'Éducation Prioritaire, la situation des lycées n'a pas été traitée, puisque seuls le premier degré et les collèges ont été concernés par une nouvelle carte marquée d'ailleurs par de nombreuses insuffisances.

La question des lycées devait être traitée plus tard a promis la Ministre. Mais plusieurs signes sont venus montrer que cet engagement ne serait pas suivi d'effets : ainsi dans un courrier en réponse à l'interpellation d'un parlementaire du 92, la Ministre répond que la scolarité obligatoire se limite au bloc école-collège, et qu'il existe une clause de sauvegarde sur 3 ans, portant sur les primes et bonifications des personnels, pour accompagner la sortie des lycées de l'Éducation Prioritaire.

Depuis 3 ans, le SNES-FSU dénonce cette absence de carte des lycées.

Les actions se sont multipliées ces derniers jours : grèves, rassemblement, tractage, rencontre avec les députés, journée d'action le 29/09 avec rassemblement devant le Ministère etc.



SNES-FSU PARIS

Le rassemblement devant le Ministère a réuni plus de 300 personnes (personnels et élèves) qui ont rappelé leurs exigences : la construction d'une carte élargie des lycées de l'Éducation Prioritaire.

Les chargées de mission qui ont reçu une délégation de manifestants ont opposé une fin de non recevoir en précisant que la construction d'une telle carte « n'était pas d'actualité »!

Le refus de la Ministre d'ouvrir des discussions sur ce sujet est inacceptable

La question des lycées devait être traitée plus tard a promis la Ministre. Mais plusieurs signes sont venus montrer que cet engagement ne serait pas suivi d'effets : ainsi dans un courrier en réponse à l'interpellation d'un parlementaire du 92, la Ministre répond que la

scolarité obligatoire se limite au bloc école-collège, et qu'il existe une clause de sauvegarde sur 3 ans, portant sur les primes et bonifications des personnels, pour accompagner la sortie des lycées de l'Éducation Prioritaire.

Une nouvelle contradiction.

Il traduit une nouvelle contradiction entre une supposée priorité à la jeunesse et ce qui s'apparente, de fait, à une relégation des élèves des quartiers populaires. Et comment la Ministre pourrait-elle défendre l'idée d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et, dans le même temps, oublier les lycées, et donc les élèves, de l'Éducation Prioritaire ?!

Face à la mobilisation des établissements, la Ministre a annoncé par ailleurs et présenté en CTM la prorogation de la clause de sauvegarde pour les personnels en lycées de l'Éducation Prioritaire. Cette annonce, en réaction à la mobilisation dans les lycées de l'Éducation prioritaire, si elle ne s'accompagne d'aucune autre mesure, ne peut être perçue que comme une provocation.

En n'offrant - à peu de frais - qu'un nouveau sursis aux enseignants qui bénéficiaient déjà de la clause de sauvegarde, elle ne répond pas même pleinement aux revendications des enseignants affectés dans ces établissements, puisque ceux qui y ont été affectés depuis 2015 restent écartés du dispositif.

Elle ne vise manifestement qu'à endiguer provisoirement le départ massif des collègues de l'éducation prioritaire, et donc à acheter provisoirement la paix sociale dans ces établissements, sans traiter le fond du problème.

Cela passe par des mesures d'une autre envergure, notamment par la construction d'une carte élargie des lycées en Éducation prioritaire.

La section académique du SNES-FSU participe à ces actions, soutient et appuie ces mobilisations.

Geneviève Royer



Des relents de délation...

À quand la mise au pilori des malades?

Le mépris du maire d'Asnières pour les enseignant-es

Certain-es d'entre nous ont pu voir sur le site de la ville d'Asnières la vidéo du conseil municipal du jeudi 8 septembre 2016. Nous avons été particulièrement choqués par la façon dont M le Maire et Mme la Maire Nous avons été particulièrement choqués par la façon dont monsieur le Maire et madame la Maire adjointe à l'éducation conçoivent les relations de de travail avec les enseignants de la commune et plus particulièrement les directrices et directeurs d'école, en tenant des propos méprisants voire diffamatoires à leur encontre.

Un tel discours de la part d'élus de la République décrédibilise le Service Public d'Éducation et ses acteurs, ce qui pour nous est inacceptable.

D'autre part, cette même mairie d'Asnières a mis en ligne sur son site une application à destination des familles intitulée « alerte enseignant absent ». Elle permet aux parents d'élèves de



signaler les absences de professeurs dans les écoles et établissements de la ville, en indiquant le nom et le prénom de l'enseignant, son établissement, la matière enseignée, la date de début de l'absence ainsi que la durée de l'absence. Cela permettrait à la Mairie d'intervenir auprès de « l'Éducation Nationale » pour qu'un remplaçant soit affecté rapidement.

Cette initiative est scandaleuse à plus d'un titre :

- elle incite à la dénonciation et fait porter la suspicion d'un absentéisme démesuré et injustifié des enseignants

- elle conduit la municipalité à constituer un fichier nominatif des professeurs absents sur sa commune

- elle brouille complètement les missions des uns et des autres, faisant croire que le Maire a toute compétence pour régler les problèmes de remplacement dans l'Éducation Nationale.

Si, depuis début octobre, le nom de l'enseignant-e n'est plus demandé, cette application reste inacceptable. Les problèmes bien réels de remplacement (et non ceux d'absentéisme des enseignants) sont le résultat de la crise de recrutement qui perdure.

Pour la FSU, il y a urgence à mettre en place des pré-recrutements, tout en revalorisant nos métiers (salaires et conditions de travail).

Rappelons aussi que les conditions de remplacement ont été rendues très difficile en raison des milliers de suppressions de postes du précédent quinquennat, qui ont particulièrement touché les postes de remplaçants.

Les enseignants d'Asnières se sentent attaqués et mis en difficulté par la municipalité et nous font remonter leurs inquiétudes face à de telles relations qui impactent nécessairement leurs conditions de travail.

Face à cette situation, la FSU est intervenue auprès du Directeur Académique et du Recteur de l'académie de Versailles pour que cessent ces pratiques. La FSU accompagne également les enseignants de la commune dans leurs démarches pour être soutenus par leur hiérarchie face à des conditions de travail rendues très compliquées par cette ambiance plus que pesante.

Elle invite les personnels à saisir les élus du personnel et le CHSCT-D pour faire remonter toute situation problématique avec la municipalité.

Charlotte Bœuf

